



droit à la nationalité française

Par **akhdel**, le **07/01/2010 à 14:09**

Bonjour,
ma grand mère s'est mariée légitimement avec un français après la naissance de mon père, nous les petits fils, nous nous posons la question si nous pouvons jouir la nationalité française grâce à ce mariage, nous avons l'acte d'état civil du mari de notre grand mère ainsi que l'acte de mariage.
A noter que notre grand-mère n'a pas demandé un certificat de nationalité française et que eux deux sont déjà morts.
voilà une question que nous n'avons pas encore de réponse
merci de me répondre si vous pouvez m'aider

Par **jeetendra**, le **07/01/2010 à 15:33**

Bonjour, malheureusement la réponse est non, bonne année 2010 à vous.

Par **akhdel**, le **08/01/2010 à 18:40**

merci pour la réponse et bonne année 2010 aussi